

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 08/09/2020

REFERENCE : MINSANTE N°153

OBJET : Déploiement d'un outil de veille sur les stocks en équipements de protection individuelle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Pour action ☒

Pour information ☒

-POUR INFORMATION ET ACTION-

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'Etat a organisé la distribution de masques et d'équipements de protection individuelle (EPI) à tous les acteurs du monde médical et médico-social. Dans un contexte de forte tension sur les approvisionnements, la priorité de l'Etat a été la sécurité sanitaire des personnels de santé dans l'exercice de leur mission, et la limitation au maximum de la diffusion du virus. Il s'est donc substitué aux acteurs classiques pour répondre à un besoin en équipements médicaux inédit.

Une grande variété d'outils de reporting a été mise en place localement pour permettre aux ARS d'obtenir de la visibilité sur les stocks des établissements et ainsi évaluer leur niveau de tension sur les approvisionnements.

La Cellule de Coordination Interministérielle Logistique et Moyens Sanitaires a développé en lien avec la DREES un outil centralisé de suivi des stocks en EPI, dénommé « EPI-STOCK », qui a vocation à se substituer aux autres formes de remontées de stocks. L'objectif est de permettre une veille en routine sur les stocks, une harmonisation du reporting et une automatisation des alertes en cas de tension.

Objectifs d'EPI-Stock :

- 1- être un outil de dialogue entre les ARS et les établissements, de veille, et d'appui à la gestion de crise au niveau régional
- 2- être un outil de dialogue entre les ARS et le centre de crise sanitaire et d'aide à la décision pour les dépannages urgents à partir du stock stratégique Etat

Un outil de veille automatisée sur des EPI essentiels pour la lutte et la prévention de la COVID-19 :

Il vous sera demandé de veiller à ce que les établissements de santé mettent à jour, de façon hebdomadaire, les stocks disponibles pour chaque type d'équipement. La mise à jour des stocks via cet outil sera de la responsabilité du directeur de l'établissement. Les informations collectées à ce titre permettront de voir immédiatement les situations de tension, de procéder à des arbitrages de dépannages entre établissements. **La mise à jour d'EPI-Stock est également un préalable à la sollicitation du centre de crise sanitaire et de Santé Publique France pour la mise en œuvre des réapprovisionnements d'urgence,** comme mentionné ci-dessus.

L'outil concerne les EPI du stock de sécurité Etat:

- Masques chirurgicaux ;
- Masques FFP2 ;
- Gants ;
- Sur-blouses ;
- Tabliers ;
- Charlottes.

L'application-web calcule le nombre de jours couverts par le stock à partir des données remontées et fait apparaître une **pastille rouge** lorsque la durée de **couverture est inférieure à 3 semaines**, et une **pastille verte** si les **stocks tactiques sont de 3 semaines ou plus**.

Un recensement au maillage adapté au territoire :

Chaque entité juridique sanitaire ou médico-sociale peut disposer d'un compte d'accès à l'application web pour renseigner ses données de stock. La visualisation des données est par défaut présentée à l'échelle de l'entité juridique, à laquelle le principal FINESS géographique a été associé pour générer une visualisation géographique.

Dès lors deux cas se présentent :

1. L'entité juridique possède une gestion centralisée des stocks : un seul stock global est remonté pour l'ensemble de l'entité juridique en remplissant un seul site.

Ex : Des hôpitaux en direction commune, ou des EHPAD rattachés à un CH, font apparaître leur stock dont la gestion est centralisée, en un seul point (le CH).

2. Au sein de leur entité juridique, certains sites géographiques ont des gestions de stocks différenciés : dès lors, chaque site peut remplir ses propres stocks de façon différenciée. Sur l'outil, il est possible de sélectionner pour quel site géographique les stocks sont renseignés.

Un filtrage de l'affichage sur la carte ou de l'agrégation des données est possible, afin de conserver un aperçu lisible des données (par exemple, un filtrage par type de structure).

Calendrier et modalités de déploiement progressif de l'outil :

La plateforme de remontée des stocks des établissements, pilotée par la DREES est opérationnelle depuis le début du mois d'août, et est en cours de déploiement. Il convient, afin d'assurer un suivi pérenne du dispositif, de désigner des référents EPI-Stock au sein de chaque ARS, le cas échéant au niveau de chaque Délégation Territoriale.

Le déploiement est prévu en deux phases :

Phase 1 : pilotage Ministère de la Santé	Le Ministère crée les comptes des 3089 établissements les plus importants et s'assure de leur fournir les codes d'accès.	De début août 2020 à début octobre 2020
Phase 2 : pilotage ARS	Les ARS qui souhaitent ajouter des comptes prennent la main et créent les comptes des structures qu'elles souhaitent suivre.	A partir de fin septembre 2020

Pour votre information, les établissements seront informés très prochainement de ces différents éléments via un Message d'Alerte Rapide Sanitaire (MARS).

Katia Julienne
Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé